



# **Bureau du surintendant des institutions financières**

## **Rapport de la Vérification interne sur le Groupe de l'assurance-vie – Conglomérats Secteur de la surveillance**

**Novembre 2013**



## Table des matières

---

1. Contexte.....	3
2. Objectif, portée et stratégie .....	5
3. Conclusion.....	6
4. Réponse de la direction .....	7

---

## 1. Contexte

---

### Introduction

Le service de la Vérification interne réalise des travaux de certification pour déterminer si les processus de gestion, de contrôle et de gouvernance des risques du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), tels qu'ils ont été conçus et présentés par la direction, sont adéquats et fonctionnent de manière à ce que les risques soient bien recensés et pris en charge, et pour veiller au respect d'exigences exprimées sous forme de politiques, de plans, de procédures ainsi que de lois et de leurs règlements d'application.

La surintendante et le Comité de vérification ont consenti à ce que l'audit du Secteur de la surveillance - Groupe de l'assurance-vie – Conglomérats soit inscrit dans le Plan de vérification interne du BSIF de 2013-2014.

Le présent rapport rend compte des résultats de cet audit. Il s'appuie sur les travaux achevés à la fin de septembre 2013.

Le présent rapport a été présenté au Comité de vérification le 21 novembre 2013 et approuvé par la surintendante le 29 novembre 2013. Le surintendant auxiliaire, Secteur de la surveillance, et la haute direction du Groupe de l'assurance-vie – Conglomérats, qui ont fourni les commentaires de la direction présentés ici, l'ont également examiné.

---

### Contexte

Le Groupe de l'assurance-vie – Conglomérats (*GAV-C*) fait partie du Secteur de la surveillance du BSIF, et il est responsable de la surveillance des grands conglomérats complexes des sociétés d'assurance-vie fédérales.

Le *GAV-C* supervise et surveille la sûreté et la solidité des sociétés d'assurance-vie en insistant notamment sur la gouvernance, les pratiques et contrôles en matière de prise en charge des risques, la suffisance du capital, la comptabilisation adéquate des actifs et des passifs et les liquidités. Dans ses activités de surveillance, le Groupe vérifie si les assureurs se conforment aux règles établies par les lois et au cadre de réglementation du BSIF et les met en application.

---

*Suite à la page suivante*

## 1. Contexte, suite

---

### Contexte (suite)

En juin 2012, la Vérification interne a réalisé un audit du Groupe de l'assurance-vie – Conglomérats. Dans le cadre de cet exercice, la VI visait à déterminer si les méthodes de surveillance du BSIF (les méthodes) étaient adéquatement appliquées pour évaluer la sûreté et la solidité des institutions des conglomérats d'assurance-vie.

L'audit a permis de constater que les équipes de surveillance du GAV-C faisaient la preuve de bien connaître les activités des institutions. Même si les surveillants comprenaient les principes de la surveillance axée sur les risques, le contrôle de la qualité devait être examiné plus attentivement pour voir à ce que les méthodes du BSIF soient appliquées avec consistance et que la logique et la présentation des documents illustrent clairement comment les équipes de surveillance en sont arrivées aux conclusions et comment les cotes ont été attribuées. En outre, la direction devait raffermir sa supervision pour garantir que des examens de contrôle de la qualité soient effectués à chaque étape du processus de surveillance et qu'ils atteignent le but visé.

L'équipe de gestion du GAV-C avait accepté les constatations de la VI et s'était engagée à y donner suite au plus tard en mars 2014. Bien que la VI n'était pas sensée intervenir à nouveau jusque-là, la direction lui a demandé de procéder à une évaluation intérimaire des progrès réalisés à ce jour pour s'assurer d'être sur la bonne voie, compte tenu de la longue période prévue pour réaliser ses plans d'action.

---

## 2. Objectif, portée et stratégie

---

### Objectif de l'audit

L'audit avait pour objet de donner l'assurance raisonnable que les plans d'action de la direction du GAV-C pour donner suite aux recommandations de l'audit du GAV-C réalisé par la Vérification interne en juin 2012 se déroulent comme prévu jusqu'à présent et que l'orientation des mesures prises à ce jour permet au Groupe d'instaurer les procédures de traitement, les examens, les approbations et les contrôles de surveillance qu'il faut pour atténuer les risques recensés. Spécifiquement, la VI a évalué si les mesures de la direction déclarées achevées en juin 2013 appuient la progression soutenue des autres mesures de la direction prévues et en cours.

---

### Portée de l'audit

La VI a étudié les principales mesures prises par la direction à l'égard des trois recommandations de la VI déclarées « achevées » au Comité de vérification le 20 juin 2013. Spécifiquement, la VI s'est penchée sur certains récents<sup>1</sup> documents de surveillance pour démontrer que les mesures achevées contribuent à faire en sorte que le GAV-C applique sans cesse mieux les méthodes de surveillance.

---

### Stratégie d'audit

L'audit s'est déroulé en pleine conformité aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne définies par l'Institute of Internal Auditors et en accord avec la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor.

Aux fins de cet audit, nous avons :

- examiné des documents, par exemple, documents de formation, documents de surveillance et résultats d'examens de contrôle de la qualité;
  - discuté avec le personnel du GAV-C et d'autres intervenants (p. ex., les membres de la Division des pratiques de surveillance), au besoin.
- 

---

<sup>1</sup> De juin 2012 à juin 2013

### 3. Conclusion

---

**Conclusion**

Les plans d'actions de la direction du Groupe de l'assurance-vie – Conglomérats (GAV-C) pour donner suite aux recommandations de l'audit du GAV-C réalisé par la Vérification interne en juin 2012 se déroulent comme prévu et ils sont bien orientés. Les mesures déclarées achevées au Comité de vérification en juin 2013 appuient la progression soutenue des autres mesures de la direction prévues et en cours.

Voici les principales mesures prises par la direction à ce jour.

1. De la formation ciblée a été offerte aux surveillants; notamment de nombreuses séances portant sur divers aspects du *Cadre de surveillance* ont été organisées et des dossiers existants ont été utilisés pour illustrer l'application du Cadre.
2. Le conseiller en assurance de la qualité de la Division des pratiques de surveillance a effectué des examens d'assurance de la qualité.
3. La direction du GAV-C a appliqué des processus de contrôle de la qualité, notamment le directeur des opérations a étudié des travaux de surveillance et le directeur général, GAV-C, et le directeur principal, GAV, ont examiné et évalué des documents de surveillance.

Les examens d'assurance de la, qualité et les examens effectués par la direction du GAV-C ont permis de cerner les problèmes et de donner de la rétroaction aux surveillants. Cependant, compte tenu du moment de la rétroaction et du cycle de vie naturel des documents de surveillance, il faudra renforcer les leçons apprises en mettant la dernière main aux autres mesures. D'après notre examen de certains récents documents de surveillance, le GAV-C applique mieux le *Cadre de surveillance*.

D'après mon jugement professionnel de dirigeante principale de la vérification, les procédures d'audit appliquées sont suffisantes et adéquates et les preuves recueillies pour confirmer l'exactitude de l'opinion formulée dans le présent rapport aussi. Pour formuler cette opinion, on a établi une comparaison entre la situation, telle qu'elle était à l'époque, et les critères d'audit définis au préalable et approuvés par la direction. L'opinion ne vise que l'entité à l'étude. L'audit a été effectué conformément aux normes du gouvernement du Canada en matière d'audit interne, ainsi qu'appuyées par les résultats du programme d'amélioration et d'assurance de la qualité.

Nous tenons à souligner l'excellent rapport et l'excellent échange de points de vue avec tous ceux ayant participé à l'audit. Il aurait été impossible de procéder à un examen aussi approfondi et d'insister sur ce qui est important sans le soutien manifesté tout au long de l'audit.

---

Dirigeante principale de la vérification, VI

---

Date

## 4. Réponse de la direction

---

### Aperçu

Le présent rapport a été examiné par le directeur principal, Groupe de l'assurance-vie, le directeur général, Groupe de l'assurance-vie-Conglomérats, et le surintendant auxiliaire, Secteur de la surveillance, qui acceptent la recommandation y figurant de continuer à prendre les autres mesures énoncées dans les plans d'action de la direction.

---

### Réponses / Commentaires

Nous remercions l'équipe de l'audit d'avoir fourni une évaluation intérimaire des progrès réalisés à ce jour au titre de la mise en œuvre de nos plans d'action pour donner suite aux constatations énoncées dans le rapport d'audit du groupe de l'assurance-vie – Conglomérats, de la Vérification interne de juin 2012.

Nous saluons le fait que la VI en est arrivée à la conclusion que nos plans d'action progressent dans une orientation qui nous permet de donner suite aux recommandations. Nous admettons que même si nous avons fait de grands progrès dans l'application du *Cadre de surveillance*, nous devons continuer à renforcer les messages clés et à voir à ce qu'ils soient sans cesse pris en compte dans tous les documents de surveillance. À cette fin, nous poursuivrons notre plan initial, soit examens de la direction, mini audits du GAV et formation. Nous insisterons toutefois sur les mini audits comme moyen privilégié, pour le moment, pour offrir plus d'encadrement et de rétroaction pratiques aux membres de l'équipe des GR.

Des problèmes de priorités concurrentes, de charge de travail accrue et de ressources ont influé sur la mesure dans laquelle notre plan d'action a progressé à ce jour. Même si nous estimons être en mesure de réaliser la majeure partie de notre plan d'action d'ici la date butoir initiale de mars 2014, nous pensons qu'il faudra plus de temps pour être convaincus que les leçons apprises sont suffisamment ancrées dans le processus de surveillance au sein du GAV-C et sont intégrées à la routine. Nous proposons donc la date butoir de septembre 2014.

---